

## La Carte d'identité FIVA et le rôle des Commissaires Techniques FFVE

Une des activités de la FFVE est la délivrance des cartes d'identité FIVA.

### Qu'est ce que la carte d'identité FIVA :

C'est un document international, d'un modèle unique pour tous les pays membres de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens, qui décrit les principales caractéristiques techniques d'un véhicule de collection et qui précise deux éléments importants du véhicule, sa classification technique et le groupe de préservation auquel il appartient.

### A quoi sert la carte d'identité FIVA :

- **Pour le véhicule**, pouvoir participer aux manifestations internationales FIVA ou autres (Monte-Carlo Historique, Mille miles...) dont les organisateurs demandent ou recommandent cette carte pour l'inscription des véhicules,
- **Pour le propriétaire**, et pour un futur acheteur, disposer lors d'une transaction d'une information la plus complète et la plus fiable possible,
- **Pour la FIVA et la FFVE**, dont la mission est de protéger le patrimoine que représente la voiture ancienne, de connaître et de garder trace de l'historique des véhicules, des modifications apportées, des restaurations effectuées, et d'avoir connaissance des répliques ou de fausses qu'on essaye de faire passer pour des vrais.

### Comment obtenir la carte d'identité FIVA :

- Le propriétaire remplit un questionnaire de demande de carte d'identité FIVA, questionnaire technique de tous les éléments importants du véhicule, pour lesquels le propriétaire doit préciser s'ils sont d'origine, modifiés mais conformes aux spécifications d'origines, ou modifiés avec description des modifications. Le propriétaire déclare sur l'honneur la justesse des informations, signe ce document et s'engage à signaler à la FFVE les modifications ultérieures importantes qui seraient apportées au véhicule.
- Le véhicule est examiné par un Commissaire Technique FFVE en présence du propriétaire, examen visuel s'appuyant sur le questionnaire de demande.
- Le commissaire Technique propose une classification technique et un groupe de préservation. En cas de besoin, il peut consulter d'autres experts.
- Le dossier complet reçu par la FFVE est soumis au responsable des Commissaires Techniques, moi-même en l'occurrence, qui valide les informations, demande éventuellement des explications et pour le cas de véhicules dits sensibles, demande systématiquement une enquête complémentaire auprès de Clubs ou de spécialistes de la marque.
- La FFVE émet la carte d'identité FIVA du véhicule et adresse un double à la FIVA pour enrichir sa base de données internationale.
- La carte d'identité est valable 10 ans ou jusqu'au changement de propriétaire du véhicule.

### Les classifications techniques et groupes de préservation

Pour caractériser le véhicule examiné par le commissaire technique, la FIVA a défini 3 niveaux de classification technique et 4 niveaux de groupes de préservation. Ce sont :

#### Classification technique

- **A - Standard** (conforme aux spécifications de série)
- **B - Modifié** (modifié dans un but précis, représentatif de son genre donc ayant un intérêt historique)
- **C - Imitation, Reproduction, Réplique** (copie d'un véhicule historique fabriqué hors de son époque mais ayant plus de 30 ans. Un tel véhicule doit être clairement identifié comme étant une reproduction).

#### Groupe de préservation

- **1 – Authentique** (en état d'origine, jamais restauré, conforme aux spécifications d'origine et avec éventuellement quelques réparations de peinture, sellerie, chromes...)
- **2 – Origine** (tel que sorti d'usine, non modifié et peu dégradé)
- **3 – Restauré** (véhicule partiellement ou entièrement démonté, pour être rénové ou reconstruit suivant les spécifications d'origine)

- **4 – Reconstitué** (Pièces de plusieurs véhicules remontées en un seul véhicule aussi proche que possible des spécifications d'origine).

## **Les Commissaires Techniques FFVE**

Les commissaires techniques FFVE sont un réseau d'environ 120 personnes, volontaires et bénévoles, possédant une bonne connaissance générale et technique de l'automobile ancienne. Ce sont principalement des présidents ou membres de Clubs automobiles de Marque ou Multimarque, des experts automobiles, des garagistes, des professionnels de l'automobile...

Ils sont nommés pour 3 ans et renouvelables s'ils participent aux réunions d'information organisées à leur intention. J'assume la responsabilité et le lien entre les Commissaires techniques et la FFVE.

### **Mission principale des commissaires techniques**

La mission principale d'un commissaire technique est l'examen du véhicule dont le propriétaire demande une carte d'identité FIVA. L'examen est visuel et s'appuie sur le questionnaire technique rempli par le propriétaire. A la fin de cet examen, le Commissaire Technique classe le véhicule inspecté suivant les critères de classification technique et de groupe de préservation.

Pour la plupart des véhicules faisant l'objet d'une demande de carte d'identité FIVA, il y a correspondance géographique entre le lieu du demandeur et celui du commissaire technique.

### **Mission secondaire des Commissaires Techniques**

Un certain nombre de Commissaires Techniques sont des spécialistes d'une marque et éventuellement d'un modèle bien défini. Ce sont donc des experts qui sont appelés à confirmer l'examen du commissaire géographiquement le plus proche ou à intervenir à sa place.

La FIVA a établi une liste des véhicules dits sensibles comme par exemple les AC Cobra, les Bugatti, les Ferrari etc... et toutes les versions courses des marques comme Alfa Roméo, Delage, Delahaye, Jaguar etc... pour lesquels l'avis du commissaire technique expert est indispensable.

## **Les évolutions de la carte d'identité FIVA et des Commissaires techniques**

Il a été délivré en France par la FFVE une moyenne de 50 cartes d'identité par an sur les 4 dernières années, et j'estime que 10 à 20 pour cent seulement de ces demandes étaient justifiées par la participation à une manifestation demandant cette carte. Dans d'autres pays comme par exemple la Suisse, entre 150 et 200 cartes d'identité sont délivrées chaque année. C'est un document demandé par les autorités suisses pour l'immatriculation d'un véhicule importé et surtout demandé par les propriétaires de voitures de collection comme label de l'authenticité et de la bonne préservation de leur véhicule.

**En ces temps où le marché du véhicule de collection est international et où il est de plus en plus difficile de suivre l'origine, les évolutions et les transformations des véhicules anciens, la carte d'identité FIVA grâce au questionnaire rempli par le propriétaire et validé par les commissaires technique représente de plus en plus un garant de véracité et d'authenticité de nos véhicules anciens.**

Si les missions principales des commissaires techniques restent les mêmes, une meilleure couverture géographique du territoire va être mise en place en harmonie avec l'importance géographique des demande de carte d'identité.

Parallèlement des outils informatiques vont être développés pour aider les demandeurs de carte FIVA.

Pour clore ce petit exposé, je vous invite à consulter le site internet de la FFVE ([www.ffve.org](http://www.ffve.org)), rubrique international, et également le site de la FIVA ([www.fiva.org](http://www.fiva.org)) pour de plus amples explications sur la carte d'identité FIVA et le rôle des Commissaires Techniques FFVE.

Etienne Anglade